



2019

# RAPPORT ANNUEL

Assainissement Non Collectif



S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS-FRONSADAIS

## LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et son décret d'application du 3 juin 1994 donnent des compétences et des obligations nouvelles aux communes en matière d'assainissement non collectif. Depuis cette loi, les communes ont l'obligation de mettre en place un service chargé d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les 3 Communautés de communes (32 communes) appartenant au Cubzadai-Fronsadai, ne disposant pas, pour la plupart, des moyens humains et techniques pour assurer l'exercice des missions de ce service, ont décidé de transférer cette compétence au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAI-FRONSADAI.

Les prestations du S.P.A.N.C. ont donc débuté le 1<sup>er</sup> Janvier 2004 sur l'ensemble du territoire syndical, concernant environ 9.300 installations d'assainissement non collectif.

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 ainsi que l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, renforcent ces missions

Le service qui est délégué à un prestataire, la SOGEDO, comporte diverses prestations :

- L'instruction des dossiers de permis de construire et de réhabilitation ainsi que le contrôle de conformité des installations neuves,
- Le contrôle périodique des installations existantes d'Assainissement Non Collectif.

### 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

En 2019, **9357 abonnés** sont concernés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (soit environ 20 680 habitants), contre 9250 en 2018.

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif sur le territoire syndical est de **120** et se décompose comme suit :

- Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 pts) ;
- Application d'un règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif approuvé par une délibération (20 pts) ;
- Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (30 pts) ;
- Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (30 pts).
- Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations (20 pts)

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

### ➤ Redevance

Pour l'année 2019, la redevance Assainissement Non Collectif est de **15,00€ HT par an**.

### ➤ Facturation dans le cadre de ventes immobilières

Afin de maintenir son équilibre budgétaire, le conseil syndical a décidé de facturer le diagnostic des installations dans le cadre des ventes immobilières au prix de **140 € HT** (*délibération n°2011/13 du 04/02/2011*).

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2019 est de :

- **94%** pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- **57%** pour les installations existantes.

Le taux de conformité est le pourcentage d'installations contrôlées par le SPANC depuis le début de son activité et considérées comme conformes ou conformes sous réserves de quelques travaux de remise en état ou d'entretien.

TAUX DE CONFORMITE (%)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Installations neuves	93	95	97	94	96	94
Installations existantes	49	46	50	52	60	57

Les pourcentages de conformité restent stables.

#### 4. OPERATIONS REALISEES SUR 2019 :

##### a) Instructions des réalisations et des réhabilitations :

##### ➤ Avis sur les projets

248 dossiers de réalisation ou de réhabilitation ont été instruits pour l'année 2019.

34% des dossiers (84 ANC) sont des réhabilitations.

Les dossiers se répartissent comme suit :

COMMUNES	Nombre total de dossiers	Nombre de réhabilitations
Asques	1	1
Cadillac-en-Fronsadais	-	-
Cavignac	7	2
Cézac	14	6
Cubnezais	9	4
Cubzac les Ponts	9	2
Fronsac	4	2
Galgon	24	6
Gauriaguet	9	5
La Lande de Fronsac	3	0
La Rivière	1	1
Lugon et l'Île du Carney	0	0
Marcenais	11	4
Marsas	10	6
Mouillac	1	0
Périssac	3	2
Peujard	0	0
Prignac et Marcamps	6	3
Saillans	2	2
Saint Aignan	-	-
Saint André de Cubzac	8	6
Saint Genes de Fronsac	25	3
Saint Germain la Rivière	0	0
Saint Gervais	1	0
Saint Laurent d'Arce	13	6
Saint Michel de Fronsac	1	1
Saint Romain la Virvée	2	1
Tarnès	1	1
Val de Virvée	25	11
Vérac	8	4
Villegouge	4	4
Virzac	1	1
<b>Total</b>	<b>248</b>	<b>84</b>

## ➤ Contrôles de conformité

175 installations neuves ont été contrôlées au cours de l'année 2019, qui se répartissent comme suit :

	Filière conforme	Filière non conforme	Nombre de contrôles
Asques	5		5
Cadillac-en-Fronsadais			0
Cavignac	4		4
Cézac	16		16
Cubnezais	12		12
Cubzac les Ponts	6		6
Fronsac	3		4
Galgon	10		10
Gauriaguet	5		5
La Lande de Fronsac	8		8
La Rivière	1		1
Lugon et l'Île du Carney	2		2
Marcenais	6		6
Marsas	5	1	6
Mouillac	7		7
Périssac	4		4
Peujard	1		1
Prignac et Marcamps	2		2
Saillans	1		1
Saint-Aignan	0		0
Saint André de Cubzac	9		9
Saint Genes de Fronsac	9		9
Saint Germain la Rivière	5		5
Saint Gervais	3		3
Saint Laurent d'Arce	8	1	9
Saint Michel de Fronsac	2		2
Saint Romain la Virvée	3		3
Tarnès			0
Val de Virvée	21		21
Vérac	8	1	9
Villegouge	4		4
Virsac	2		2
<b>Total 2019</b>	<b>172</b>	<b>3</b>	<b>175</b>

## b) Contrôles de Bon Fonctionnement et d'Entretien des installations existantes

### ➤ Communes faisant l'objet de la campagne de visites périodiques

En 2019, la campagne de contrôle de bon fonctionnement et d'entretien a été menée sur 7 communes du territoire syndical.

Sur ces communes, **984 contrôles** d'installations d'Assainissement Non Collectif ont été effectués dans le cadre de visites périodiques. L'état de fonctionnement de ces filières existantes se répartit comme suit :

	Total	Filière complète	Non accessible-Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire	Pourcentage(%) Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	141	24	18	23	32	23%
Cubnezais	247	66	46	32	31	13%
Cubzac les ponts	196	53	25	26	32	16%
Marsas	304	70	60	54	50	16%
Peujard	122	28	19	19	23	19%
Saint Romain la Virvee	188	65	19	29	21	11%
Virzac	149	41	23	34	21	14%
<b>Total</b>	<b>1347</b>	<b>347</b>	<b>210</b>	<b>217</b>	<b>210</b>	-
<b>Pourcentage (%)</b>	<b>100%</b>	<b>26%</b>	<b>16%</b>	<b>16%</b>	<b>16%</b>	-

#### Explication des différents états de filière :

- **Filière complète** : L'installation d'assainissement non collectif présentant un traitement primaire et secondaire accessibles et en bon état de fonctionnement.
- **Non accessible / Non vérifiable** : Les éléments présentés lors de la visite de contrôle n'ont pas permis de déterminer la filière d'assainissement en place ni de juger de son taux de conformité.
- **Non conforme** : Une partie au moins de l'installation ne respecte pas toutes les étapes de l'assainissement non collectif. Par exemple si les eaux prétraitées sont rejetées directement au fossé ou bien si les tranchées d'épandage sont connectées à un fossé.
- **Non conforme / Défaut de sécurité sanitaire** : Filière présentant des problèmes majeurs comme des défauts de structure des ouvrages ou des rejets d'eaux non traitées en surface ou en sous-sol (puits perdu), des dysfonctionnements importants entraînant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

**NB** : 356 installations n'ont pu être contrôlées en raison de l'absence des propriétaires soit 36%. Ces derniers seront relancés ultérieurement.

➤ **14 contrôles ont été demandés par les Mairies ou les particuliers en 2019.**

Le tableau suivant représente l'état de fonctionnement des différentes installations contrôlées :

	<b>Total</b>	<b>Filière complète</b>	<b>Non accessible- Non vérifiable</b>	<b>Non conforme</b>	<b>Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire</b>
Cubnezais	<b>1</b>		<b>1</b>		
Galgon	<b>1</b>		<b>1</b>		
Gauriaguet	<b>1</b>	<b>1</b>			
La Rivière	<b>1</b>				<b>1</b>
Marcenais	<b>1</b>				<b>1</b>
Mouillac	<b>1</b>	<b>1</b>			
Périssac	<b>2</b>				<b>2</b>
Saint André de Cubzac	<b>2</b>				<b>2</b>
Saint Germain la Rivière	<b>1</b>				<b>1</b>
Val de Virvée	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>1</b>
Vérac	<b>1</b>	<b>1</b>			
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>8</b>

➤ **225 contrôles** ont été réalisés dans le cadre de **ventes immobilières** :

	Total	Filière complète	Non accessible- Non vérifiable	Non conforme	Non conforme- Défaut de sécurité sanitaire
Asques	5		1	4	
Cadillac	1	1			
Cavignac	2			2	
Cézac	42	14	8	11	9
Cubnezais	13	4		4	5
Cubzac les Ponts	4		1		3
Fronsac	10	2	1	1	6
Galgon	3			1	2
Gauriaguet	5	2		1	2
La Lande de Fronsac	15	3	1	6	5
La Rivière	4				4
Lugon et l'Île du Carney	4	1		2	1
Marcenais	4			2	2
Marsas	2				2
Mouillac					
Périssac	3			1	2
Peujard	1				1
Prignac et Marcamps	12	6	1	4	1
Saillans	2	1			1
Saint Aignan	1			1	
Saint André de Cubzac	21	7	5	5	4
Saint Genès de Fronsac	6	2	1	1	2
Saint Germain la Rivière	1	1			
Saint Gervais	6	1		1	4
Saint Laurent d'Arce	10	3	0	6	1
Saint Michel de Fronsac	4	2		1	1
Saint Romain la Virvée	3		2		1
Val de Virvée	32	7	2	10	13
Vérac	3	1		1	1
Villegouge	4	1	1	1	1
Virsac					
<b>Total</b>	<b>225</b>	<b>59</b>	<b>24</b>	<b>66</b>	<b>74</b>
<b>Pourcentage (%)</b>	<b>100 %</b>	<b>26 %</b>	<b>11 %</b>	<b>30 %</b>	<b>33 %</b>

#### **4 OPERATIONS PREVUES POUR 2020 :**

**200 dossiers** de permis de construire et de réhabilitations sont prévus pour 2020.

En 2020, **1500 contrôles** de bon fonctionnement des dispositifs sont prévus.

L'année 2020 sera marquée par la réalisation des travaux du 3<sup>ème</sup> programme de réhabilitation d'assainissements non collectifs polluants. Ils devraient débuter fin juin et se terminer fin octobre.